

Code de conduite du fournisseur d'Oerlikon

Préambule

Oerlikon est un grand groupe industriel international spécialisé dans les hautes technologies qui s'engage à appliquer des normes éthiques irréprochables dans ses relations avec ses employés, actionnaires, clients, fournisseurs, concurrents, les gouvernements, les communautés et l'environnement. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils observent des critères de conduite professionnelle et d'intégrité équivalents lorsqu'ils traitent avec Oerlikon, ses employés, sous-traitants, clients, fournisseurs, concurrents, les gouvernements, les communautés et l'environnement.

Le Code de conduite du fournisseur d'Oerlikon (le « Code ») définit les exigences minimales requises attendues de nos fournisseurs (« Fournisseurs ») dans le cadre de l'éthique commerciale et de la conformité aux lois, aux réglementations et aux normes reconnues dans le monde entier.

Conformité aux lois, aux réglementations et aux normes reconnues dans le monde entier

Les Fournisseurs doivent agir en parfaite conformité avec les lois, les réglementations et les normes en vigueur dans le monde entier, y compris les lois et réglementations en matière d'environnement.

Conformité matériaux et minéraux de conflit

Oerlikon respecte les exigences réglementaires et des clients concernant l'interdiction et la restriction des substances dangereuses et des minéraux de conflit. Par conséquent, vous devez vous assurer que les produits fournis à Oerlikon sont en conformité avec les exigences couvertes par le champ d'application de la réglementation en vigueur. En particulier, vous :

- mettez en œuvre une politique concernant les minéraux de conflit et ferez preuve de diligence pour examiner la source de ces minéraux; et
- répondrez en temps opportun aux demandes de preuves d'Oerlikon quant à votre respect de ces exigences.

Intégrité commerciale

Les Fournisseurs doivent respecter la politique de tolérance zéro d'Oerlikon en matière de corruption et faire preuve d'honnêteté et d'un comportement équitable dans le cadre de leurs activités commerciales. L'offre ou l'acceptation de pots-de-vin, de dessous-de-table et d'autres financements illégaux faussent la nature même de la concurrence et altère la moralité des personnes impliquées. Aucun acte de ce type ne sera donc toléré.

Droits de l'homme, conditions de travail équitables et travail des enfants

Les Fournisseurs doivent respecter les droits et la dignité de toutes les personnes à qui ils ont affaire. Ils sont tenus notamment de respecter les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du Travail et Loi britannique de 2015 contre l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) en ce qui concerne les points suivants :

- interdiction et abolition du travail des enfants ;
- liberté de travail et d'association ;
- promotion de l'égalité des chances et de traitement au travail ;
- paiement d'un salaire décent et droit à un travail régulier ;
- Non recours au travail forcé y compris mais non limité au travail carcéral involontaire, victimes d'esclavage et au trafic d'êtres humains ainsi que la liberté des employés de quitter leur emploi suite à un préavis raisonnable.
- horaires de travail raisonnables.

Gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Vous devez fournir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous vos employés et mener votre entreprise d'une manière écologiquement durable.

Protection des actifs corporels et incorporels

Les Fournisseurs doivent préserver la confidentialité des données commerciales, financières et techniques ainsi que la correspondance avec les filiales d'Oerlikon et ils ne doivent pas détourner les biens ou la propriété intellectuelle d'Oerlikon ou d'autres sociétés.

Contrôle des échanges

Les Fournisseurs doivent respecter les réglementations en vigueur sur le contrôle à l'exportation et soutenir la politique explicite et catégorique d'Oerlikon de non-prolifération. Ils sont tenus de fournir des informations correctes et détaillées sur les échanges avec l'étranger dans tous les documents adéquats (pays d'origine, numéro de tarif douanier, données de classification du contrôle à l'exportation).

Champ d'application étendu aux sous-traitants des Fournisseurs

Ce Code s'applique également aux sous-traitants des Fournisseurs procurant des biens ou des services. Par conséquent, les Fournisseurs doivent s'assurer, dans la mesure du possible, que leurs sous-traitants respectent ce Code.

Lieu, date

Signature

Sceau de la société

Nom (majuscules), fonction